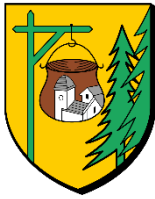


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Pettit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20211004_03

Séance du 4 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16

Date de la convocation :
28 septembre 2021

Date d'affichage
du compte rendu :
11 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Olivier BLANCHARD (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Etienne MILLET, Martial VERNEREY.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Projet Centre bourg, demande de subvention ADEME – SIDEC du Jura Contrat de développement des EnR thermiques

Le Projet Centre bourg est une opération immobilière comprenant 8 logements destinés à un public senior, des locaux pour des professionnels de santé, une micro-crèche et une chaufferie bois aux granulés avec réseau de chaleur, qui servira de chauffage au nouveau bâtiment, à la mairie-école, au centre périscolaire et à la médiathèque.

La Commune souhaite en faire une opération exemplaire de renouvellement urbain au centre du village, avec une construction à haute performances énergétiques (objectif minimum BEPOS), intégrant le bois communal transformé en circuit court (résineux communaux scolytés pour la structure en lamellé-croisé, feuillus communaux pour des parements intérieurs), permettant de remplacer les énergies fossiles pour le chauffage de bâtiments publics existants par la biomasse.

La chaufferie collective à granulés de bois et le réseau de chaleur que la Commune a décidé de mettre en œuvre réunissent tous deux les conditions d'éligibilité au Contrat de développement des EnR thermiques.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande d'aide « Fonds Chaleur ADEME », au titre du Contrat de développement des EnR thermiques, porté par le SIDEC,
- sollicite une aide d'un montant de 119 278 €, estimé suivant les modalités de calcul liées à la production EnR en sortie de la chaudière à installer et de la longueur des réseaux prévue,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE